

VOUS AVEZ MAL ? VOTRE DOULEUR, PARLONS-EN

Votre participation est essentielle, nous sommes là pour vous écouter,
vous aider, vous soutenir

lutter
contre
la
douleur

c o n t r a t
d ' e n g a g e m e n t

Dans cet établissement,
nous nous engageons à
prendre en charge
votre douleur

avoir moins mal
ne plus avoir mal
c'est possible.



Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

Article L 1110-5 Code de la Santé Publique (tel que modifié par la loi de 2016):

« Toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue **et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance** au regard des connaissances médicales avérées ».